## BOISSEVIL - MAIRIE

## Service de Contrôle de Légalité

Acte  $n^{\circ}$ : 2024\_03\_18 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 12/04/2024

Objet : Acquisition des parcelles AL 6 et AL 7 situées 6 et 8 route de Limoges par l'Etablissement Public

Foncier de Nouvelle Aquitaine

Nature: Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Acquisitions

Date de télétransmission : 15/04/2024 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte: 2024\_03\_18.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



# Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte: 087-218701902-20240412-2024\_03\_18-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

#### COMMUNE DE BOISSEUIL

### **DELIBERATION** DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice: Présents: 17 Votants: 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS: Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS: M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

## 18. Acquisition des parcelles AL 6 et AL 7 situées 6 et 8 route de Limoges par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Le 2 février 2024, la commune de Boisseuil a signé une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) et Limoges Métropole Communauté Urbaine afin de créer une maison de santé en renouvellement urbain.

C'est dans ce cadre que l'EPFNA a engagé des négociations avec les héritiers de Madame Marguerite Vantaux en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées AL n°6 et n°7 dont ils sont propriétaires 6 et 8 route de Limoges et qui s'étendent sur une superficie de 3 272 m<sup>2</sup>.

L'EPFNA sollicite un accord de principe de la collectivité pour procéder à l'acquisition de ces parcelles au prix net vendeur de 374 000 €.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'EPFNA à acquérir l'ensemble foncier et immobilier au prix de 374 000 € net vendeur et à signer l'acte notarié correspondant,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures Le Maire.

Philippe JANICOT

